

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 AVRIL 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA IN BALLU D'AZZIONE DI LOTTA CONTRU À U
DISTACCU DI L' ANZIANI**

**MISE EN PLACE D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE
L' ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le diagnostic réalisé dans le cadre du schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 conforte la tendance d'une augmentation de la population âgée isolée en Corse, où la part des 80 ans et plus vivant seuls augmente de + 2,9 % par an.

Face à ce constat, la Collectivité de Corse entend mener une action volontariste et ambitieuse articulée autour de deux axes :

- Le repérage de l'isolement chez les personnes âgées,
- L'accompagnement qui doit être proposé à ces personnes isolées qui ne disposent pas d'un entourage en capacité de leur apporter du lien social.

À cet effet, une fiche action spécifique et dénommée « améliorer le repérage des personnes âgées isolées et leur accompagnement » figure dans le schéma directeur de l'autonomie. Elle répond à la première grande orientation stratégique « Invechjà bè in casa soia », donner la possibilité à chacun de bien vieillir chez soi.

Elle a pour objectif de mieux repérer les situations d'isolement des personnes âgées sur le territoire, en harmonisant les pratiques et les outils, en déployant une démarche de transversalité avec l'ensemble des acteurs professionnels, associatifs et institutionnels et en mettant en place des actions innovantes et partenariales.

Dans ce cadre, il est proposé aujourd'hui de mettre en œuvre deux actions nouvelles :

➤ **Le déploiement du « service Civique Solidarité Seniors » (SC2S)**

Il s'agit d'une initiative lancée en mars 2021 qui consiste à rémunérer de jeunes volontaires qui œuvrent contre l'isolement des personnes âgées et qui créent du lien intergénérationnel, en participant à l'organisation des animations contribuant à la vie sociale d'un EHPAD, en contribuant à l'animation de la vie sociale, en visitant les résidents isolés ou ne participant pas aux animations collectives, en accompagnant et en aidant à la prise en main des outils numériques.

Chaque jeune volontaire est rémunéré à hauteur de 601 € net par mois et bénéficie d'une protection sociale intégrale.

La Collectivité de Corse a souhaité s'inscrire dans cette démarche de déploiement du service civique favorisant le lien intergénérationnel.

Selon les prérogatives des différents acteurs et la réglementation en vigueur, la gestion du dispositif de ce service civique est confiée aux Délégations régionales

académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), lesquelles sont rattachées au Rectorat. Du point de vue opérationnel, afin de mettre en place « service civique solidarité séniors », la Collectivité de Corse se doit de formaliser un partenariat avec « l'association nationale pour le déploiement du service civique » pour un conventionnement de deux ans, soit de 2023 à 2024.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse participera financièrement à la rémunération de quatre jeunes volontaires (à hauteur de 107 € par mois et par volontaire recruté), assurera leur intégration durant 8 mois au sein des deux Centres locaux de Coordination gérontologiques (CLIC) Pumonti et Cismonti selon un projet d'accueil, un soutien logistique et un tutorat. Les volontaires au nombre de quatre seront ainsi recrutés respectivement à Bastia et Ajaccio.

Ces jeunes volontaires auront des missions de repérage de personnes isolées et de faciliter le lien social intergénérationnel. Le référentiel des missions des jeunes volontaires ainsi que le projet d'accueil au sein des CLIC et le projet de convention entre la Collectivité de Corse et l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité sont annexés au présent rapport.

Un accompagnement vers une certification en langue corse avec bonification à la fin de leur service civique sera proposé.

➤ **Le partenariat avec « la Poste » pour le repérage des personnes âgées isolées**

La Collectivité de Corse souhaite par ailleurs développer un partenariat avec le groupe La Poste afin de renforcer le maillage territorial dans le repérage des personnes isolées. Pour cela, une expérimentation va être menée, et s'appuiera notamment sur les facteurs, en milieu rural.

Le principe consiste en un premier repérage du facteur auprès des séniors isolés qu'il est amené à rencontrer lors de ses « tournées ». Ce repérage s'effectue, bien entendu avec l'accord tacite de la personne âgée concernée et à l'appui d'un questionnaire simplifié contenant une dizaine de questions. Ces questions devant permettre ensuite, aux services de la direction de l'autonomie, et les CLIC plus particulièrement de procéder à une pré-évaluation des situations afin d'identifier les personnes âgées réellement isolées pour lesquelles un accompagnement spécifique devra ensuite être proposé.

L'engagement de la Collectivité de Corse porte sur une participation financière de 18 400 €, dans le cadre d'une première expérimentation sur deux territoires ruraux. L'objectif quantitatif pour cette expérimentation est de procéder à la réalisation de 1000 questionnaires auprès des séniors, par les facteurs. Le public cible pour ces 1000 questionnaires étant prioritairement les personnes âgées de + de 75 ans isolées géographiquement, socialement, et ne bénéficiant d'aucun service d'aide ou de soins. A l'issue de l'expérimentation, un bilan de cette expérimentation sera réalisé, en vue d'une prolongation, le cas échéant. Le projet de convention avec La Poste est annexé au présent rapport.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le déploiement du « service civique solidarités séniors » au sein

des CLIC de la Collectivité de Corse, afin de favoriser le lien intergénérationnel et repérer les personnes âgées isolées, en partenariat avec les institutions délégataires de la gestion du dispositif, à savoir la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et « l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité séniors » ;

- D'approuver à cet effet la convention pluriannuelle 2023-2024 pour l'accueil de 4 jeunes volontaires, telle que figurant en annexe du rapport, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer ;
- D'approuver le principe d'un partenariat avec la Poste pour l'exercice 2023 visant à améliorer le repérage des personnes âgées isolées sur notre territoire ;
- D'approuver à cet effet la convention entre la Collectivité de Corse et La Poste, telle que figurant en annexe du rapport et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer ;
- D'approuver l'enveloppe financière de 18 400 €, gérée dans le cadre d'une autorisation d'engagement, qui sera consacrée à la convention avec la Poste et son imputation sur le programme 5134 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions, avenants à venir, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.